

Nombre de Membres du comité :  
**65**

Nombre de Membres en fonction :  
**65**

Nombre de Présents : **35**

Nombre de Pouvoirs : **4**

Nombre de suffrages exprimés : **39**  
Oui : **38**

Objet de la Délibération :  
**Renouvellement de la candidature à la maîtrise d'ouvrage de l'animation du site Natura 2000 « Vallée de l'Essonne et vallons voisins » pour la période 2023-2026**

Date de la convocation :  
**24 février 2023**

Envoyé en préfecture le 21/03/2023

Reçu en préfecture le 21/03/2023

Publié le

ID : 045-200079903-20230316-DELIB142023-DE

S'LO

Séance du 16 mars 2023

L'an deux mille vingt trois et le 16 mars à 17 heures 30

le comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à **YEVRE-LA-VILLE** sous la Présidence de Madame Monique BEVIERE

**Etaient présents :**

**MMES** AUVRAY Chantal, BARDON Annick, BARRAULT Brigitte, BEVIERE Monique, DAUVILLIERS Delmira, DOUELLE Nadine, IMBAULT Sabrina, LEVEQUE Marie-Claire, LEVY Véronique, PAILLOUX Patricia, PILLAVOINE Aude, RAGOBERT Catherine, RIVAULT Corinne

**MM** BARRIER Christian, BLONDEL Christian, BOURGEOIS Martial, BRETONNET Jean-Luc, BRUNEAU James, BUIZARD-BLONDEAU Maxime, CHAMBRIN Michel, COLMAN Philippe, DUFOUR Christian, GUERINET Patrick, HERVE Olivier, LEOTARD Alexandre, MONCEAU Didier, PETIOT Pierre, PIERQUIN José, POINCLOUX Daniel, RIVIERE William, ROUSSEAU Pierre, SIMONET Christophe, SURATEAU Thierry, TRANSON Marc, VERNEAU Philippe

**Pouvoirs :**

M. BARJONET Thierry donne pouvoir à M. GUERINET Patrick  
M. GAURAT Hervé donne pouvoir à Mme DAUVILLIERS Delmira  
Mme HERBLOT Marie-Claude donne pouvoir à Mme LEVY Véronique  
M. LAROCHE Pierre donne pouvoir à M. PETIOT Pierre

**Secrétaire de séance : M. Patrick GUERINET**

Le Comité Syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais,

Vu l'article 414.2 du code de l'environnement dans sa version issue de la loi relative au développement des territoires ruraux du 21 février 2005, qui dispose que « les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements désignent parmi eux le président du Comité de pilotage Natura 2000 ainsi que la collectivité territoriale ou le groupement chargé du suivi de la mise en œuvre de l'animation »,

Vu les avis favorables du Bureau du PETR et du Comité syndical en date du 16 février 2023, pour que le PETR se porte à nouveau candidat à la maîtrise d'ouvrage de l'animation du programme Natura 2000 pour une nouvelle période de 3 ans,

Après avoir entendu l'exposé du Vice-président en charge du dossier,

**DECIDE**

**Article 1 :** de renouveler la candidature du PETR pour le développement du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais à la maîtrise d'ouvrage de l'animation du site Natura 2000 « Vallée de l'Essonne et vallons voisins », sous réserve de la couverture à 100 % par la Région Centre-Val de Loire et l'UE (Union Européenne via le FEADER) des frais engagés pour conduire cette mission.

**Article 2 :** d'autoriser la Présidente à signer tout acte relatif à cette opération.



Certifié conforme au registre des délibérations,  
La Présidente,

Monique BEVIERE

Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture le 21 mars 2023 et de sa publication le 21 mars 2023 (la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication).